



Assemblée générale

Distr. limitée
12 octobre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Cinquième Commission
Point 137 de l'ordre du jour
Budget-programme de 2022

Projet de résolution déposé par le Président à la suite de consultations

Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve* des ressources supplémentaires d'un montant de 3 524 600 dollars au titre du budget-programme de 2022, aux chapitres 12 (Commerce et développement) (848 600 dollars), 27 (Aide humanitaire) (2 481 700 dollars) et 36 (Contributions du personnel) (194 300 dollars), à compenser par l'inscription du même montant (194 300 dollars) au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;
4. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 3 524 600 dollars ;
5. *Note* qu'il faudra rendre compte de l'utilisation faite de ce montant dans le rapport sur l'exécution du budget de 2022.

¹ [A/77/325](#).

² [A/77/486](#).

